

Département du Tarn
Arrondissement :
CASTRES
MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE

Séance du 17 octobre 2024

Date de la convocation: 11/10/2024
L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise PONS, Maire de Vabre

Membres en exercice :

14

Présents : 14

Représentés : 0

Votants : 14

Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2024 072

Objet : Création de 2 emplois non permanents d'agents recenseurs

Madame Wiltord Marie expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
- Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de recruter des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés (recensement) à un accroissement **saisonnier** d'activité, dans les conditions fixées à l'article L 332-23 2° du Code général de la fonction publique, pour une période de 6 semaines allant du 06 janvier 2025 au 15 février 2025 inclus.

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C grade adjoint administratif

Ces agents assureront des fonctions d'agents recenseurs à temps non complet pour une durée de travail forfaitaire de 126 heures pour l'un (district 1 & 4) et de 94.5 heures pour l'autre (district 2 & 5) (jours de formation inclus) et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

- DIT que les agents recenseurs seront chargés sous l'autorité du coordonnateur de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numérotter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE,

- FIXE les frais de déplacement des agents recenseurs comme suit :

AGED Dépôt Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/11/2024 081-218103059-20241017-DE_2024_072-DE

- à 100€ les frais de déplacement pour le district 5 (forfait)
- à 80€ les frais de déplacement pour le district 4 (forfait)

Madame le Maire est chargée de procéder au recrutement des agents recenseurs.

- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au BP 2025 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Madame Françoise Pons

Madame PONS Françoise

Maire de Vabre (Tarn)



Maire de VABRE



Monsieur Michel PERALES

Secrétaire de séance



AGEDI
Dépôt Castres

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/11/2024
081-218103059-20241017-DE_2024_072-DE